

N° d'ordre : 3

DELIBERATION N°23/CCAS/24

Habilitant le Président à signer une convention relative au financement de la part communale des dispositifs d'aides provinciales à l'habitat individuel (APHI)

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville du Mont-Dore, réuni en séance le 05 DEC 2024,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération N°19 /14/IV adoptée par le Conseil Municipal du Mont Dore en sa séance du 23 avril 2014 modifiant la délibération N°78/91/XII, portant création d'un Centre Communal d'Action Sociale de la commune du Mont Dore ;

Vu le projet de convention entre la Société d'Economie Mixte Sud Habitat et le CCAS de la ville du Mont-Dore ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1 : Le Président ou son représentant est habilité à signer la convention sus visée définissant les modalités de financement de la part communale des dispositifs d'aides provinciales à l'habitat individuel (APHI).

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Président du CCAS, est chargé, de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre des délibérations du CCAS, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province-Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 05/12/2024

Le secrétaire de séance
La directrice du CCAS

Pour extrait conforme
au registre des délibérations
Pour le Président absent,
la Vice-présidente



Dominique BEGAUD



Rusmaeni SANMOHAMAT

Ampliations :
Subdivision Administrative Sud
Société d'Économie Mixte de l'Agglomération
CCAS (registre et affichage)



Le Président certifie que le présent acte
ayant été transmis le 09/12/2024
Au Commissaire Délégué
Et notifié le 11/12/2024
Et/ou publié le 11/12/2024
Est exécutoire de plein droit

Pour Ampliation
La directrice/ directrice adjointe
Prénom et nom

Dominique BEGAUD
